

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE

**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**

Nombre Membres	
En exercice : 23	
<u>Présents</u> :	
13 Titulaires	
0 Suppléant	
<u>Pouvoirs</u> :	
2	
<u>Votants</u> :	
15 Pour	
0 Contre	
0 Abstention	

Date de la convocation :
17 septembre 2025

Délibération n°
2025.09.38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE**

Séance du 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre septembre

A 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Bernard SOUVIGNET a donné pouvoir à André DEFAY.
Jean-Paul NICOLAS a donné pouvoir à Jean-Luc BORIE.

Absent : Joël DESSALCES, Didier PINOT, Denis THOUMY, Michel CHAPUIS, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

VENTE DES CAISSONS DES DECHETTERIES

Par délibération N°2025-07-26, le Comité Syndical avait acté une consultation pour la vente des caissons 30 m3 utilisés en déchetteries. La reprise de ces 8 caissons gris de 30 m3, 40 m3 et 12 m3 et les 1 ou 2 caissons verts de 30 m3 au nom du SICTOM des Monts du Forez a été proposée aux prestataires retenus lors du marché pour le traitement des bas de quai.

2 sociétés ont fait des propositions :

- MJ Valorisation
 - Benne en état moyen = 700,00 €/Unité
 - Benne nécessitant une réparation structurelle = 350,00 €/Unité
- SRVV
 - Benne en bon état = 3 000,00 € HT
 - Benne en état moyen = 2 500,00 € HT
 - Benne nécessitant une réparation structurelle = 1 500,00 € HT

L'offre la mieux disante est celle de SRVV. Un état des caissons sera réalisé afin de déterminer le montant global de la vente.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** la proposition de rachat de la société SRVV des caissons de déchetterie et **CHARGE** le Président de procéder à un état contradictoire des caissons pour valider le montant définitif de la vente et de sortir de l'inventaire ces biens référencé sous les N° DY2016-21788-1-1 d'un montant de 18 231.16 € et totalement amorti, N°DSTP2010-21758-5-1 1 d'un montant de 673.80 € et totalement amorti, N°DSTP2005-21758-7-1 d'un montant de 4 354.99 € et totalement amorti, N°DSTP2009-21758-5-1 d'un montant de 5 250.78 € et totalement amorti, N°DSTP2001-21758-7-1 d'un montant de 3 444.67 € et totalement amorti, N°DSTP2020-21758-5-1 d'un montant de 912.03 € reste à amortir en 2025 182.40 € et N°DSTP2022-21758-5-1 d'un montant de 1 707.84 reste à amortir en 2025 1024.70 €
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

SYMPTOM

26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57


Jean-Paul LYONNET